



AVIS AUX HABITANTS DE LA COMMUNE

# GRIPPE AVIAIRE

Selon les directives du Conseil Fédéral,  
les détenteurs de volailles doivent s'annoncer  
**immédiatement** au Service vétérinaire cantonal :  
par téléphone au 021 316 38 70  
par courrier électronique à [info.svet@vd.ch](mailto:info.svet@vd.ch)  
ou par fax au 021 316 38 71.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir  
tenir compte de ce qui précède.

\*\*\*\*\*

La Municipalité

Saint-Oyens, le 01 novembre 2005